

trouva dans le recueil de Mill une forte preuve de l'intégrité et de l'authenticité des livres sacrés du Nouveau Testament; et l'incrédule la plus opiniâtre se vit forcée d'y reconnaître sa propre délaite. Quelques recherches même qu'on ait vu faire dans la suite sur le texte grec du Nouveau Testament par quelques savants littérateurs (1), tels que les Van-Mastricht,

(1) Le trop fameux Collins, qui s'est jeté dans des idées aussi bizarres qu'impies sur ce que nos dogmes ont de plus sacré, tenta d'appuyer son système irréligieux en relevant contre la collection du docteur Mill quelques endroits de la critique que Daniel Whitley, théologien anglais, en avait faite. Antoine Collins occasion (Discours sur la liberté de penser, écrit à l'occasion d'une nouvelle secte d'esprits forts ou de gens qui pensent librement, traduit de l'anglais, etc., Londres 1710, in-8°, pag. 12) que cette collection de variantes rendait tout douteux le texte du Nouveau Testament. Mais cet écrivain licencieux ne donnait qu'un faux appui à ses sentiments libertins. Il ne pouvait que sentir qu'une pareille objection tombait d'elle-même, en égard à la nature des variantes du recueil de Mill. Voyez au reste la réponse que Richard Bentley a faite à cette objection, dans son ouvrage intitulé la Friponnerie laïque des prétendus esprits forts d'Angleterre, ou Remarques de l'Université de Leipzig sur le Discours de la liberté de penser, traduites de l'anglais, etc., Amsterdam, 1738, in-12, pag. 168, suivantes; Nouveau Dictionnaire historique et critique, par M. Jacques Georges de Chaupeüé, tom. III, art. Mill, pag. 87, suiv., not. C. Le docteur Bentley y prouve d'une manière solide que, quelque nombreuses que soient les variantes recueillies par Mill, la religion n'a rien perdu de sa vérité, ni les écrits du Nouveau Testament de leur authenticité.

Lutolph Kuster, savant d'Allemagne, de l'académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris, mort dans le sein de l'Eglise catholique en 1716, âgé de 46 ans, révoqua les travaux du docteur Mill, et s'en acquitta avec gloire. Mais il assure dans sa préface que toutes ces diversités de leçons, qui vont même jusqu'à plus de 50,000, n'offrent absolument aucune variété considérable; il montre au contraire que leur grande uniformité sert influent à constater l'autorité du texte original. *Quod enim auctoritatem textus sacri magis confirmare queat, quam mirificus tot codicum mss., versionum, Patrum aliorumque scriptorum veterum consensus, qui (quod ad ipsum textum attinet) leviter tantum attingunt, exiguo discrimine inter se discrepant?* Kusterus, *Prefatio ad lectorem de edit. ejusd. Novi Test. Joannis Millii, a se demum recensita, meliori ordine disposita, appendicem integram prioris editionis, et majori parte Prolegomenon sub textum revocata; variis præterea lectionibus plurimum Cod. mss. spectandæ vestigiis (numquam consultis codices 22 a Millio non adhibiti) notisque observationibus aucta.* Amstelod., 1709, fol. *Acta Erudit.* Lipsiæ edita, anno 1710, pag. 421, seqq.; *Confer. citam Steph. Cæcællæ, Prefat. in Nov. Test. græc. edit.*, pag. 6.

(2) *Examen variantium lectionum Jo. Millii in Novum Testamentum.* Londini, 1710, fol. pag. 100. L'auteur entreprend de faire voir dans son Examen: I° que ces diverses leçons ne sont appuyées que sur des fondements incertains et peu propres à ébranler la leçon du texte commun; II° que les leçons de quelque conséquence, ou qui changent le sens du texte, sont en très-petit nombre, et que, dans tous ces endroits mêmes, la leçon commune peut être défendue; III° que la plupart de ces variantes sont peu de chose, et telles qu'on ne doit que très-rarement les préférer à la leçon reçue; IV° que dans le recueil de ces variantes, Mill a souvent agi de mauvaise foi, cité à faux en quantité de rencontres, et s'est contredit lui-même. Voy. M. de Chaupeüé, *ut supra*, tom. cit., art. Mill, not. b., pag. 86, suiv.; *La Religion vengée*, lettre V, tom. XIV, édit. de Paris 1761, pag. 57-59; *Joh. Gottlob Carpzov., Critica sacra*, part. II, cap. 2, § 9, pag. 542, seqq.; *Mémoires de Trévoux*, septembre 1711, pag. 1552, suiv.; décembre, pag. 2057, suiv.;

trouva dans le recueil de Mill une forte preuve de l'intégrité et de l'authenticité des livres sacrés du Nouveau Testament; et l'incrédule la plus opiniâtre se vit forcée d'y reconnaître sa propre délaite. Quelques recherches même qu'on ait vu faire dans la suite sur le texte grec du Nouveau Testament par quelques savants littérateurs (1), tels que les Van-Mastricht, Jean Leclerc, *Bibliothèque choisie*, tom. XXIII, part. I, pag. 218, suiv.; *Biblioth. ancienne et moderne*, part. I, tom. XXII, pag. 76, suiv.; *Journal des sçavans*, janvier 1711, pag. 41, suiv., et octobre, p. 413, suiv., édit. de Hollande.

(1) Voici d'autres travaux relatifs à cet objet: le grand nombre de diverses leçons qu'on trouve dans les collections suivantes est un nouveau témoignage de l'intégrité essentielle de ce même texte communément reçu. II. KAINH ALABHKKH. *Novum Testamentum post priores Stephani Cæcællæ, tum et DD. Ozonienium labores, quibus nulla Scripturæ loca, nec non variantium lectiones ex plus C. mss. Cod. ex antiquis versionibus collectæ exhibentur. Accedit tantum locorum parallelorum numerus quantum nulla adduc, ac ne vix quidem ipsa profert præstantissima editio Milliana, variantes præterea ex ms. Vindobonensi, ac tandem crisis perpetua, qua singulas variantes earumque valorem ac originem ad XLIII canones examinat P. G. D. T. M. D. (Van-Mastricht) cum ejusdem prolegomenis et notis.* Amstelodami, 1711, in-8°. Vid. Jac. le Long, *Bibliothec. sac. tom. I, sect. V, cap. 5, pag. 223; Mémoires de Trévoux*, septembre 1714, pag. 1551, suiv. Jeanes Jacob Wetsteinus, *Prolegomena in Novum Testamentum græcum, a se editum*, pag. 177. *Novum Testamentum medullam, necnon variorum lectionum in suis classibus distributarum, largiorumque parallelorum delectum, apparatus subjunctus crissos caræ, Millianæ præsertim, compendium, linam, supplementum ac fructum exhibet, inservitque Jo. Alberto Bengelio.* Tubingæ, 1754, tom. II in-4°. Vid. Leclerc, *Bibliothèque ancienne et moderne*, tom. XXVI, part. II, pag. 414, suiv. J. Jacob Wetsteinus, *loc. cit.*, pag. 105, seqq. *Nova acta eruditorum*, edita Lipsiæ, anno 1755, pag. 529, seqq. *Novum Testamentum græcum editiois receptæ, scilicet quæ prodit anno 1624 ex officina elzeviriana, ab eo vero tempore certam et ab Elzeviris et ab omnibus in Belgio typographis, et a Steph. Cæcællæ, J. Felto, J. Leusdeno... denique C. a Mastrich fuisse repetita, sicut ut... unum vèrum obtinere videri possit* (Hæc editor... in prolegomenis pag. 151) cum lectionibus variantibus Cod. mss., editionum aliarum, versionum et Patrum: nec non commentario plenior ex Scripioribus veteribus hebræis, et græcis, et latinis, historiam et vim verborum illustrante. *Opera et studio Joannis Jacobi Wetstenii (cum ejusdem prolegomenis).* Amstelodami, 1751-52, tom. duo in-fol.

Cette collection de variantes, que nous devons à M. Wetstein, mort en 1751, âgé de 60 ans, est la plus copieuse qui ait paru. Ce qui rend recommandable cette collection, c'est que, outre les diverses leçons qu'on trouve immédiatement sous le texte, on voit paraître ensuite des notes critiques en forme de commentaire, où M. Wetstein explique les phrases des écrivains profanes de tous les âges, et des Pères de l'Eglise. Il semble s'être appliqué surtout à éclaircir les passages qui doivent leur origine à la doctrine et à la tradition des Juifs, par d'autres passages parallèles pris des écrits des plus anciens rabbins. Dans la Bibliothèque raisonnée des ouvrages des sçavans de l'Europe (IV° part., pag. 294 et suiv., tom. XLVII, part. I, pag. 48, suiv.; et tom. XLIX, part. II, pag. 408, suiv.) il y a un bon extrait de cette collection, ainsi que des Prolegomenes que l'auteur avait publiés en 1750, sur le Nouveau Testament, to. 2°. Du reste M. Wetstein avait soutenu, à l'âge de

les Bengel et les Wetstein, tous ces travaux ont également concouru à mettre dans un plus grand jour la vérité et la certitude des leçons communément reçues.

Qu'on ne s'imagine point que les leçons que M. Benjamin Kennicott nous produira d'après ses manuscrits hébreux, quelque intéressantes qu'il les suppose, et de quelque nature qu'elles soient, puissent jamais affaiblir les vérités saintes de la religion ainsi que la suite de l'histoire du peuple de Dieu. L'inspection des manuscrits hébreux connus, soit anciens, soit modernes, attestera aux yeux de l'univers la fidélité scrupuleuse des Juifs de tous les temps à nous transmettre dans sa conservation le dépôt sacré des monuments de cette religion sainte. Tous ces manuscrits, collationnés les uns avec les autres, formeront aussi une démonstration complète de la vérité hébraïque, consignée dans nos Bibles imprimées.

Quelle gloire pour M. Kennicott, quel triomphe pour ce sçavant, si osant avouer ses méprises, si entièrement dégagé de cet esprit de système qui ne l'a que trop guidé dans ses dissertations sur l'état du texte hébreu imprimé, si plus instruit par les différentes

20 ans, une thèse publique sur les diverses leçons du Nouveau Testament, *De variis Novi Testamenti lectionibus*, et dont il était auteur: il s'y attachait à prouver que cette variété de leçons ne donne aucune atteinte à l'intégrité, à la certitude et à l'autorité du texte sacré. Il semble que c'est dès lors qu'il forma le projet de sa collection. Voyez *Acta erudit.* Lipsiæ edita anno 1750, pag. 468, seqq.; *Nov. Diction. histor. et crit.*, etc., de M. de Chaupeüé, tom. IV, art. Wetstein, pag. 689, et pag. 692, not. D. et G.

REMARQUES DÉTACHÉES

SUR LES VARIANTES EN GÉNÉRAL ET SUR LE CHOIX QU'ON PEUT EN FAIRE DANS LES MANUSCRITS HÉBREUX ET DANS LES ANCIENNES VERSIONS

Dans ce genre de travail, il y a des limites qu'il n'est point permis de franchir. Laissons à des compilateurs pesants et fastidieux la folle gloire d'accumuler indistinctement et sans choix une infinité de leçons toutes minutieuses qui ne conduisent à rien. Prenons pour base de la collection que nous envisageons des principes certains, les seuls avoués par la saine critique.

I. Un collecteur des diversités de leçons du texte hébreu doit avoir fait une étude profonde de nos diverses Ecritures. Il doit savoir que de toutes les contradictions qu'on prétend trouver dans les livres sacrés, il n'y en a pas une seule sur laquelle on n'ait donné des éclaircissements convenables. Ce que nous disons des contradictions apparentes dans les Ecrits sacrés, il faut aussi l'appliquer à une infinité de passages dans lesquels on a cru apercevoir des erreurs ou des fautes de copistes, mais qu'on a également éclaircis d'une manière très-satisfaisante. — II. Un critique dont les travaux roulent sur les Livres sacrés

critiques qu'on a faites de ses travaux littéraires, ou le voit enfin adopter des principes uniquement analoges au génie de la langue hébraïque, les seuls propres à le bien conduire dans l'exécution de son projet d'une nouvelle édition de ce même texte! Il n'y a point d'autre voie pour fixer le véritable prix à la nature des variantes, et pour purger le texte commun de ces taches légères qu'il a pu contracter par l'inadéquance des copistes. C'est aussi l'unique moyen de bien venger la certitude et la vérité de ce texte des insultes de l'erreur.

Eloignons donc de nous tout esprit de système. Que le préjugé ne nous fasse point préférer une leçon au préjudice de celle qui est généralement reçue, parce que elle a pour appui des fondements solides: ce serait ouvrir la porte à une licence dangereuse. Ne perdons jamais de vue, dans le choix des variantes, le consentement unanime des Pères, le langage de toute l'Eglise. Ce travail exige une critique équitable et de grandes lumières: il convaincra de plus en plus que l'uniformité de tant de manuscrits, de tant de versions comme des imprimés, dans tout ce qui est essentiel à leur intégrité, met nos Ecritures hébraïques entièrement à couvert des attaques de l'incrédulité, et assure à la religion les preuves authentiques qu'elle y a puëes de tout temps sur les vérités saintes de la foi et de la morale.

Mettons fin à nos considérations par quelques règles générales, relativement au choix des variantes. Ce sera une espèce de résumé de ce que nous avons remarqué sur cette matière, dont l'objet est de la dernière importance.

le texte. Le consentement unanime des chrétiens qui ont adopté le texte commun est une espèce de sceau qu'il n'est pas permis de rompre. — VI. Toute variante qui heurte de front le sens universellement reçu, doit être rejetée. — VII. Toute variante qui porte avec elle-même des marques de fausseté ou d'altération, ne doit point être admise. Elle doit toujours céder à un texte qui paraît obscur, mais que l'on peut justifier par des preuves non équivoques. — VIII. Toute variante puisée dans un manuscrit ancien peut et doit même souffrir des exceptions. Admettre indifféremment ces sortes de leçons, c'est pécher contre les premiers principes de la critique. — IX. Toute nouvelle leçon, appuyée sur un passage parallèle, peut être fautive, si elle n'a d'autre autorité qu'on et même plusieurs manuscrits, parce qu'elle n'aura d'autre origine que la présomption et l'ignorance du copiste, qui a voulu suppléer à quelque ellipse d'un texte qu'il n'entendait point. — X. Une variante ne sera ni meilleure ni plus vraisemblable, parce qu'elle se trouvera dans le plus grand nombre des manuscrits hébreux, si ces manuscrits ont été tous copiés sur un autre de peu d'autorité. Il faut examiner la qualité du manuscrit, et non le nombre. — XI. Un manuscrit, quoique très-moderne, ne doit point être négligé, parce qu'il a pu être copié sur un très-ancien d'une grande autorité, les Juifs ayant eu de tous temps d'excellents manuscrits auxquels ils se sont attachés, par une tradition immémoriale, préférentiellement à d'autres qui n'avaient point parmi eux une égale autorité. — XII. Tout manuscrit, quoique très-récemment, qui est conforme dans ses leçons à un grand nombre d'exemplaires, doit être d'une autorité respectable. — XIII. Plus un manuscrit est antique, plus il mérite la préférence sur un moderne; mais ce même manuscrit, tout antique qu'il sera, pourra contenir beaucoup d'erreurs de copistes. — XIV. Toute variante sera considérée de grand poids par un critique, uniquement parce qu'elle aura été tirée de quelque manuscrit qui porte une date très-ancienne, ou qui est jugé être d'une bonne antiquité: cette raison est cependant insuffisante pour en justifier la leçon. — XV. Un manuscrit sera cru ancien, qui est toutefois assez récent. D'où il suit que les variantes qu'on y trouvera seront estimables, non par la qualité du manuscrit, mais autant qu'elles donneront un sens raisonnable. — XVI. Rien n'est plus difficile que d'apprécier le véritable âge d'un manuscrit hébreu qui ne porte aucune date. Il faudrait un nouveau Montfaucon qui sût connaître les caractères de chaque siècle et de chaque pays, comme ce habile bénédictin l'a fait pour les manuscrits grecs. Il est hors de doute que les Juifs n'ont point été tous uniformes dans leur manière de représenter les caractères du texte hébreu. Les Juifs orientaux donnent à leurs lettres une configuration qui les distingue des caractères qu'emploient les Juifs d'Occident. On fait ordinairement beaucoup de cas d'un manuscrit dont les lettres sont carrées et d'une belle grandeur, sans points comme sans notes masorétiques; mais ces

signes sont très-équivoques. Un copiste habile et adroit donnera à ses caractères une tournure, un air antique, qui tromperont les yeux du critique le plus attentif. Les dates mêmes des manuscrits, quoique vraies en général, peuvent induire en erreur. — XVII. On ne connaît en Europe aucun manuscrit hébreu qui remonte au delà de sept ou huit cents ans; peut-être y en a-t-il de neuf cents. Mais tous les manuscrits existant de nos jours ne sont point assez connus pour prononcer là-dessus d'une manière décisive. Dans les divers pays de l'Orient, où il y a toujours eu des Juifs depuis la ruine de Jérusalem, il ne serait pas impossible de découvrir des manuscrits de la plus haute antiquité. — XVIII. Quelque incertaine que soit la date d'un manuscrit, on en doit beaucoup estimer les leçons lorsqu'elles sont conformes à la pluralité des exemplaires, et qu'elles ont encore pour appui les versions anciennes. — XIX. Le témoignage des anciennes versions ne suffit pas toujours pour donner du poids à une leçon quelconque, si la pluralité des manuscrits lui est contraire: parce que les anciens interprètes se sont copiés quelquefois les uns les autres, et que le plus ancien d'entre eux aura pris cette leçon d'un manuscrit qui n'avait pas assez d'autorité. — XX. Il ne faut jamais multiplier les diversités de leçons sur le témoignage d'une version, quelque ancienne qu'elle soit, sans qu'on ait des preuves certaines que cette version a retenu la véritable leçon, et qu'elle a été faite par un interprète qui avait devant les yeux un exemplaire très-correct, du moins dans l'endroit qui fait l'objet de la variante. Il n'est point extraordinaire, et nous l'avons déjà fait observer, de voir les anciens traducteurs s'éloigner de leur original. Pour s'assurer encore mieux d'une telle variante, ce serait aux manuscrits de ces anciennes versions qu'il faudrait recourir; on y trouve plus d'une fois des leçons différentes de celles que donnent nos polyglottes et qui confirment la leçon reçue. — XXI. Ni les manuscrits, ni les anciennes versions ne suffisent point pour appuyer une version quelconque contre celle qui est reçue, si les lois de la saine critique ne justifient d'ailleurs cette variante. — XXII. Toute leçon qui a des caractères de probabilité, qui présente aussi un sens plus clair, plus suivi, moins exposé aux difficultés, ne doit point être négligée. — XXIII. Lorsque deux leçons donnent un sens également raisonnable, il est du devoir de l'éditeur de les rapporter toutes les deux. — XXIV. Il y a des leçons qui paraîtront plus conformes au style hébreu que celles qui sont communément reçues: on doit en faire quelque cas. Mais tel critique trouvera un solécisme, un barbarisme dans un mot qui est toutefois suivant l'analogie hébraïque. On a reproché à Erasme et à Robert Étienne d'avoir introduit dans le texte du Nouveau Testament des expressions qui, pour être plus élégantes et plus délicates, n'étaient pas néanmoins celles des écrivains sacrés. — XXV. Les copistes ont quelquefois substitué un mot à un autre, qu'ils lisaient dans leur exemplaire d'une grande correction, mais

qu'ils n'entendaient pas. Ils auront même introduit des variantes par le changement, la transposition, l'omission et l'addition d'une seule lettre. Ces mots auront été ensuite transcrits par des copistes ignorants. Un critique prévenu contre l'état présent du texte, et qui aura sous les yeux ces sortes de manuscrits, saisira avec empressement ces nouvelles leçons: il traitera ainsi de variantes importantes ce qui n'est qu'une présomption, une ignorance des copistes. Un critique éclairé ne fait aucun cas de ces leçons imaginaires, parce qu'elles n'offrent que des fautes réelles. — XXVI. Il y a des corrections uniquement appuyées sur des conjectures: c'est ici qu'on critique à la plus besoin de se prémonir contre le préjugé. Ces conjectures doivent être pesées au sanctuaire de la vérité; il ne faut pas les admettre sans de fortes raisons. L'auto-

rité des anciennes versions, le témoignage des Pères, peuvent être d'un grand secours pour éclaircir quelquefois des passages très-obscur; mais on ne doit user de ces secours qu'avec beaucoup de précautions. — XXVII. Toute variante puisée dans les écrits des anciens Juifs doit être suspecte. — XXVIII. La véritable leçon n'a jamais disparu de la totalité des manuscrits hébreux. — XXIX. A quelque édition de la Bible hébraïque, à quelque manuscrit hébreu que l'on recoure pour juger de l'état présent de notre texte commun, on le trouvera essentiellement pur et intègre.

Omnen rem probate, et quod bene est tenete.

I ad Thessol. V. 91.

LETTRE

DE M. JACQUES JONAS BIORNSTAH L,

SAVANT SUÉDOIS, DE L'ACADÉMIE ROYALE D'UPSAL, CORRESPONDANT DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE PARIS TOUCHANT LA VERSION ARABE DES CINQ LIVRES DE MOÏSE, ET QUI SE TROUVE DANS LE PENTATEUQUE-TRITAPLE-SAMARITAIN, MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PRINCE BARBERINI, A L'AUTEUR DE CES CONSIDÉRATIONS SUR L'INTÉGRITÉ DU TEXTE HÉBREU.

J'obéis avec grand plaisir à vos ordres, M. T. R. P., en vous rendant copie de la version arabe du Pentateuque samaritain qui est à Rome, dans le fameux tritaple mis, de la bibliothèque du prince Barberini. Je remplis d'autant plus volontiers ce devoir, que je ne fais que suivre les tendres sentiments d'estime et de considération que vos talents et vos qualités de cœur m'ont inspirés. Il est bien juste de vous donner des notices d'un livre, après que vous m'en avez fait connaître un si grand nombre dans vos savants ouvrages, et que vous m'en indiquez tous les jours dans la célèbre bibliothèque de Casanate, où vous occupez un poste avec tant d'honneur. Mais vous ne pardonnez pas un tant d'indivision entre une foule d'objets tous différents dans cette ancienne maîtrise de l'univers, dans ce pays des Muses, ne me permet pas de m'étendre trop loin, et il ne m'a point été possible d'examiner assez à mon aise ce rare manuscrit, la bibliothèque du prince Barberini n'étant ouverte que deux fois par semaine, sans compter les fêtes qui tombent souvent dans des jours auxquels on peut y avoir entrée.

Ce fameux manuscrit est un Pentateuque composé de trois langues: de l'hébreu, de l'arabe et du samaritan; mais il est tout écrit en lettres samaritaines au premier aspect se trouve-t-on beaucoup dépeçé, et la lecture en devient embarrassante pour quiconque s'est habitué à lire l'arabe et l'hébreu dans leurs propres caractères: c'est comme si l'on voulait donner un livre grec en lettres latines, ou représenter un ouvrage latin en lettres grecques.

Le manuscrit est copié sur du parchemin en un volume in-fol. de grand format, ayant à chaque page trois colonnes collatérales. Le texte hébreu-samaritan se trouve à la droite, l'arabe est au milieu, qu'il s'agit de la version samaritaine à la gauche. Ce précieux manu-

scrit appartenait autrefois à feu le baron de Peirese, qui le légua par testament au prince François Barberini, neveu du pape Urbain VIII, ainsi qu'on le lit en lettres d'or sur la couverture du volume, relié en maroquin rouge. Les mêmes lettres portent que M. de Valaves, frère de M. de Peirese, a exécuté le testament et présenté ce *Pentateuchus samaritanus* TPI ΤΑΒΛΟΣ, ainsi qu'il y est appelé. Sur l'autre côté de la couverture, on voit empreintes les armes de Barberini et de Peirese.

Cette anecdote nous annonce que c'est une grande méprise, et pite à Dieu que pour le bien des lettres et de la bibliographie, il n'y en eût point d'autres! C'est, dis-je, une faute dans le *Catalogue des mss. de la bibliothèque du roi de France*, tom. I, pag. 50, que d'y avancer que la même bibliothèque possède en trois langues le ms. samaritan de Peirese. Il est constant que, parmi tous les mss. samaritains que ce savant homme a possédés, il n'a jamais eu qu'un seul Pentateuque de cette espèce, comme M. de Peirese le dit lui-même dans sa lettre au P. Morin (*Antiquit. eccles. orient. Londini, 1682, pag. 182, 183, 186, Confer. pag. 258*). A l'endroit cité du même *Catalogue*, il est encore dit que le soi-disant ms. TRIGLOTON de Peirese est mutilé au commencement, et qu'il manque les premiers 24 chapitres de la Genèse: on devait dire les 54, qui effectivement n'y sont point. J'ai bien vu les mss. samaritains qu'on a dans cette vaste et immense bibliothèque du roi, mais je ne puis me rappeler s'il y en a quel'un en trois langues; je doute même fort qu'il s'en trouve en Europe un pareil au nôtre. Le P. Morin parle uniquement de celui-ci que de Peirese lui avait prêt. Voy. sa lettre (*Antiquit. eccles. orient. pag. 198*) et ce qu'il dit dans sa préface à la Polyglotte de Paris, où il donne une notice de quatre mss. samaritains dont il s'était servi, entre lesquels il n'y en avait qu'un en